



COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 30 MARS 2016

DÉLIBÉRATION N° 2016-25

FINANCES

**9 – Approbation du compte administratif de l'année 2015 – eaux usées relatif à la compétence
Assainissement**

Date de la convocation : le 24 mars 2016,

Nombre de délégués en exercice : 70

Président de séance : Guy MESSAGER – Président du Syndicat,

Secrétaire de séance : Gérard SAINTE-BEUVE

Présents : 40

Jean-Claude LAINÉ (Commune de Baillet-en-France), Jean-Luc HERKAT (Commune de Bonneuil-en-France), Gilles BELLOIN et Joëlle POTIER (Commune de Bouffémont), Marie-Claude CALAS (Commune de Bouqueval), Jean-Pierre DAUX et Christian ISARD (CA Plaine Vallée), Paul-Édouard BOUQUIN et Charles ABEHASSERA (Commune de Domont), Marcel BOYER (Commune d'Écouen), Jérôme DROUILLOT (Commune d'Épiais-Lès-Louvres), Alain BOURGEOIS, Jean-Robert POLLET (Commune d'Ézanville), Christian CAURO et Olivier BOISSY (Commune de Gonesse), Anita MANDIGOU et Thierry CHIABODO (Commune de Goussainville), Guy MESSAGER et Gérald VERGET (Commune de Louvres), Henri GUY (Commune de Mareil-en-France), Robert DESACHY et Francis COLOMIÉS (Commune de Le Mesnil-Aubry), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Commune de Moisselles), James DEBAISIEUX et Michèle BACHY (Commune de Piscop), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Commune de Le Plessis-Gassot), Bernard BESANÇON (Commune de Puiseux-en-France), Patrick LEPEUVE (Commune de Roissy-en-France), Marc LEBRETON (Commune de Saint-Brice-Sous-Forêt), Xavier BELAIR (Commune de Saint-Witz), Antoine ESPIASSE (Commune de Sarcelles), Gérard SAINTE-BEUVE et Laure QUERE (Commune de Le Thillay), Bruno REGAERT (Commune de Vaud'herland), Alain GOLETTO et Lionel LECUYER (Commune de Vémars), Christine PASSENAUD et Carole LEFEVRE (Commune de Villeron), Léon ÉDART (Commune de Villiers-le-Bel).

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents et représentés : 3

Jean-Noël BELLIER, délégué titulaire de la commune d'Écouen, donne pouvoir à Marcel BOYER, Délégué titulaire de la commune d'Écouen,
Cédric MORVAN, délégué titulaire de la commune de Mareil-en-France, donne pouvoir à Henri GUY, délégué titulaire de la commune de Mareil-en-France,
Maurice MAQUIN, délégué titulaire de la commune de Villiers-le-Bel, donne pouvoir à Léon ÉDART, délégué titulaire de la commune de Villiers-le-Bel.

Présents sans droit de vote : 2

FINANCES

9 – Approbation du compte administratif de l'année 2015 – eaux usées relatif à la compétence Assainissement

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le compte administratif M49, eaux usées relatif à la compétence Assainissement, de l'exercice 2015 est arrêté comme suit :

	Exploitation	Investissement	Total
Recettes	19 426 701,04 €	6 838 630,86 €	26 265 331,90 €
Dépenses	17 735 777,22 €	4 892 314,14 €	22 628 091,36 €
Résultat de l'exercice	1 690 923,82 €	1 946 316,72 €	3 637 240,54 €
Résultat antérieur	15 336 795,11 €	5 036 851,48 €	20 373 646,59 €
Résultat total	17 027 718,93 €	6 983 168,20 €	24 010 887,13 €

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M49,

Vu la délibération du 25 mars 2015 approuvant le budget primitif,

Vu la délibération du 09 décembre 2015 approuvant la décision modificative n°1,

Considérant les conditions d'exécution du budget de l'exercice,

Conformément à la législation en vigueur, Guy MESSAGER, Président, quitte la séance pour le vote de ce Compte Administratif; Anita MANDIGOU, élue Présidente de la séance, soumet au vote ce compte administratif.

FINANCES

9 – Approbation du compte administratif de l'année 2015 – eaux usées relatif à la compétence Assainissement

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES, APRÈS QUE LE PRÉSIDENT AIT QUITTÉ LA SÉANCE ET SOUS LA PRÉSIDENTE D'ANITA MANDIGOU :

1- Adopte le compte administratif M49 - de l'exercice 2015, et arrêté comme suit :

	Exploitation	Investissement	Total
Recettes	19 426 701,04 €	6 838 630,86 €	26 265 331,90 €
Dépenses	17 735 777,22 €	4 892 314,14 €	22 628 091,36 €
Résultat de l'exercice	1 690 923,82 €	1 946 316,72 €	3 637 240,54 €
Résultat antérieur	15 336 795,11 €	5 036 851,48 €	20 373 646,59 €
Résultat total	17 027 718,93 €	6 983 168,20 €	24 010 887,13 €

2- Et autorise le Président à signer tout acte relatif à ce compte administratif.

BONNEUIL-EN-FRANCE, le 5 avril 2016

Guy MESSAGER



Président du Syndicat,
Maire honoraire de LOUVRES.

Accusé de réception en préfecture
095-259500221-20160330-2016-25-DE
Date de télétransmission : 05/04/2016
Date de réception préfecture : 05/04/2016

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération affichée le 5 avril 2016.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.